

Groupe de Travail du 25 janvier 2018 (9h00 - 12h30)

Présents :

Juliette COATRIEUX, Sandra LEMOINE, Pierre BLANC, Julien GAYET et Morgan VINCENT (SNUipp-FSU), SE 2 déléguées, FO 3, l'IEN-A, le secrétaire général et 3 personnels de la DOS

En préparation au CTSD du 31 janvier, un groupe de travail réunissant l'administration et les délégués du personnel (5 sièges SNUipp-FSU, 3 FO et 2 SE) a étudié les situations des écoles du département.

Aucune annonce d'ouverture ou de fermeture ferme n'a été prononcée. Le SNUipp-FSU fait le choix d'attendre le projet de carte scolaire qui sera présenté, débattu avec les organisations syndicales et peut-être modifié lors du CTSD (31 janvier) avant de communiquer les intentions de l'administration.

Seules les situations "à suivre" (comprendre "qui seront évoquées" lors du CTSD) ont été abordées. Dans les débats, nous avons pu interpeller l'administration sur certaines situations "oubliées" ou pour lesquelles les écoles nous avaient transmis des éléments à porter à la connaissance de l'administration.

Le contexte général a été longuement présenté par l'administration, cherchant à expliquer les choix budgétaires ministériels et à préparer le terrain de la carte scolaire.

Voici les informations communiquées :

La priorité ministérielle est toujours portée pour le 1er degré, autour de l'Education Prioritaire avec la poursuite du dédoublement des CP et CE1 en REP+. Le département bénéficie de 10 postes auxquels viennent s'ajouter 2 postes fléchés pour les élèves en situation de handicap. 43 élèves prévus en moins pour la rentrée 2019. Le département accueillera donc 62937 élèves.

L'administration rappelle que la politique du département est en lien avec la politique nationale. Une vigilance sur le rural sera apportée pour une équité du territoire.

 Après ces annonces, le SNUipp-FSU alerte l'administration sur le changement de barème du mouvement qui risquerait de le paralyser. L'administration répond que l'approche nationale se porte sur les priorités légales et que celles-ci priment sur les priorités territoriales. Ce changement ne sera donc pas propre au département de l'Ain. Malgré cela, le SNUipp-FSU n'accepte pas le barème proposé et a obtenu la convocation d'un nouveau groupe de travail sur cette question le 29/01.

 Lors de l'étude de la répartition des emplois hors la classe, le SNUipp-FSU interpelle l'administration sur la disparition de 8,5 postes de PDMQDC. L'IEN-A répond que la volonté ministérielle est de supprimer l'intégralité de ces postes. L'administration va essayer de répondre à la complexité de certains territoires de l'Ain pour proposer un dispositif intitulé « inclusion et climat scolaire ». Un cahier des charges est en cours de rédaction. L'IEN-A rappelle qu'il s'agit de prendre en compte les besoins des élèves mais aussi les conditions de travail des enseignants. Pour le SNUipp-FSU il est inacceptable de supprimer un dispositif plébiscité par les collègues et jamais évalué par le ministère. Pour la première fois, des PDM encore en poste auraient leur poste supprimé.

 Le SNUipp-FSU interpelle l'administration sur le fait de ne voir apparaître aucun poste d'ERUN dans le projet de répartition des emplois hors la classe. Nous expliquons qu'un ERUN est affecté sur deux circonscriptions et que ces derniers sont surchargés de travail.

Concernant les maternelles d'Oyonnax, l'administration veut considérer les effectifs de manière globale, et n'envisage « pas à ce stade » d'ouverture.

 Le SNUipp-FSU demande que cela ne se fasse pas au détriment de l'accueil des 2ans.

L'administration se veut rassurante et précise que les conditions d'accueil des 2 ans ne seront pas remises en cause.

Enfin, le SNUipp-FSU intervient pour demander que les fermetures actées au CDEN du 5 février puissent être ré-étudiées au mois de juin, si une augmentation des effectifs justifie la levée de cette mesure basée sur les indicateurs de fermeture et non d'ouverture (règle actuelle d'usage).

L'administration ne peut se prononcer en l'absence de l'IA-DASEN. La réponse sera donnée en CTSD.

Durant ce G.T, le SNUipp-FSU a fait remonter les informations transmises par les écoles. La prochaine étape sera le CTSD du 31 janvier 2019. D'ici là, merci de nous faire remonter la moindre variation d'effectif.